

5. *Recommande* à l'Assemblée générale de prendre les dispositions budgétaires adéquates à cet effet ;

6. *Demande instamment* que les plus grands efforts soient faits afin d'augmenter les contributions au Fonds spécial des Nations Unies et au Programme élargi d'assistance technique.

1127^e séance plénière,
21 juillet 1960.

775 (XXX). Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial (troisième et quatrième sessions)¹¹ ainsi que du rapport annuel du Directeur général du Fonds spécial pour l'année civile 1959¹².

1131^e séance plénière,
26 juillet 1960.

776 (XXX). Aperçus à court terme de la situation économique mondiale

Le Conseil économique et social.

Rappelant sa résolution 690 C (XXVI) du 31 juillet 1958, par laquelle il avait prié le Secrétaire général de préparer et de publier, avec la plus grande fréquence possible, une évaluation à jour de la situation économique mondiale et des perspectives à court terme,

1. *Prend acte avec satisfaction* des propositions du Secrétaire général¹³ prévoyant la publication d'une revue statistique trimestrielle sur l'évolution de la situation économique mondiale, ainsi que de ses plans visant à améliorer progressivement cette publication ;

2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à passer en revue périodiquement la documentation disponible à cet effet et de prendre ou de suggérer toutes mesures propres à l'améliorer.

1132^e séance plénière,
3 août 1960.

777 (XXX). Projections

Le Conseil économique et social.

Rappelant sa résolution 741 (XXVIII) du 31 juillet 1959 et la résolution 1428 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959,

Considérant qu'il est souhaitable de poursuivre les efforts entrepris sur le plan national et international afin d'améliorer les techniques et la valeur des projections dans les domaines économique et social,

Tenant compte des propositions faites en vue d'adopter des mesures qui permettent d'établir, en se fondant sur

diverses hypothèses, des projections concernant certains des phénomènes économiques internationaux les plus importants pour des périodes de moyenne et de longue durée,

Conscient du fait que l'Organisation des Nations Unies, et notamment les commissions économiques régionales, ainsi que les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales disposent de nombreux experts et qu'une œuvre abondante continue d'être réalisée dans ce domaine au sein des commissions et des institutions, et notant à cet égard la convocation récente d'une seconde réunion d'experts d'institutions intergouvernementales,

Tenant compte de l'examen auquel la Commission du commerce international des produits de base a procédé, dans son rapport sur sa huitième session¹⁴, concernant les possibilités d'établir des projections de la demande et de l'offre internationales de produits de base, du fait que cette commission a demandé qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux lui fût présenté à sa neuvième session, de la proposition de cette commission aux termes de laquelle le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pourrait préparer des études-témoins concernant un petit nombre de produits non agricoles avant d'entreprendre un plus ample programme de travail, et de la proposition aux termes de laquelle pourrait être convoquée une session commune de la Commission du commerce international des produits de base et du Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin d'étudier notamment un rapport sur les perspectives de la demande et de l'offre de produits de base,

Considérant que le principal objectif immédiat en ce qui concerne l'établissement de projections sur une base internationale pour des agrégats d'activité économique et pour leurs parties composantes doit être de se rapprocher de la solution des problèmes de méthode, de comparabilité et de collationnement, ainsi que de remédier aux insuffisances des données.

1. *Prend acte* du rapport préliminaire du Secrétaire général sur l'évaluation des projections économiques à long terme¹⁵, y compris les réponses des gouvernements, des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales au questionnaire établi par lui au sujet de ces projections¹⁶ ;

2. *Invite* le Secrétaire général à intensifier son action dans le domaine des projections économiques et sociales, et notamment ses travaux en vue de réunir, de normaliser et d'utiliser les données pertinentes, ainsi que de mettre au point des techniques permettant d'établir des projections à moyen terme et à long terme en recourant dans toute la mesure possible aux services des experts dont l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organes internationaux compétents disposent actuellement ;

¹¹ *Ibid.*, trentième session, Supplément n° 11 (E/3398).

¹² E/3401 et Corr.1.

¹³ *Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes*, points 2 et 4 de l'ordre du jour, documents E/3391 et Add.1.

¹⁴ *Ibid.*, trentième session, Supplément n° 6 (E/3383).

¹⁵ *Ibid.*, trentième session, *Annexes*, points 2 et 4 de l'ordre du jour, document E/3379.

¹⁶ E/3379/Add.1 à 6.